

Grilles indiciaires mises à jour suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022 des décrets du 31 août 2022 modifiant la durée, le nombre d'échelons et l'échelonnement indiciaire des grades de technicien sanitaire et de technicien sanitaire principal.

La grille de technicien sanitaire en chef est inchangée.

Malgré tous nos efforts pour mettre à jour ces grilles avec les derniers décrets, une erreur peut toujours s'être glissée. Merci de nous la signaler dans ce cas à :

<https://federation-unsasante-cohesion-sociale.fr/contact/>

Grille indiciaire du grade Technicien en chef sanitaire et de sécurité sanitaire

B Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Technicien en chef sanitaire et de sécurité sanitaire

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire net
1	446	392	1 an	<p>Calculez votre salaire net avec notre simulateur</p> 
2	461	404	2 ans	
3	484	419	2 ans	
4	513	441	2 ans	
5	547	465	2 ans	
6	573	484	3 ans	
7	604	508	3 ans	
8	638	534	3 ans	
9	660	551	3 ans	
10	684	569	3 ans	
11	707	587	-	

Grille indiciaire du grade Technicien principal sanitaire et de sécurité sanitaire

B Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Technicien principal sanitaire et de sécurité sanitaire

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire net
1	401	362	1 ans	Calculez votre salaire net avec notre simulateur 
2	415	369	1 ans	
3	429	379	2 ans	
4	444	390	2 ans	
5	458	401	2 ans	
6	480	416	2 ans	
7	506	436	3 ans	
8	528	452	3 ans	
9	542	461	3 ans	
10	567	480	3 ans	
11	599	504	4 ans	
12	638	534	-	

Grille indiciaire du grade Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

B Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire net
1	389	356	1 an	Calculez votre salaire net avec notre simulateur 
2	395	359	1 an	
3	397	361	1 an	
4	401	363	1 an	
5	415	369	2 ans	
6	431	381	2 ans	
7	452	396	2 ans	
8	478	415	3 ans	
9	500	431	3 ans	
10	513	441	3 ans	
11	538	457	3 ans	
12	563	477	4 ans	
13	597	503	-	

Malgré tous nos efforts pour mettre à jour ces grilles avec les derniers décrets, une erreur peut toujours s'être glissée.

Merci de nous la signaler dans ce cas ici : <https://federation-uns-sante-cohesion-sociale.fr/contact/>

Source :

<https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-etat-technicien-sanitaire-securite-sanitaire/1/6152.htm>